

ET APRES ?

Poursuite d'études :

- Préparation du diplôme d'ingénieur en aménagement paysager ou du diplôme d'état de paysagiste concepteur
- Licence professionnelle
- Certificats de spécialisation (arrosage, constructions paysagères, CAO/DAO,...)
- Titre professionnel : Métiers de la piscine

Insertion professionnelle :

- Chef de chantier, conducteur de travaux
- Assistant en bureau d'étude
- Responsable d'un service d'une collectivité territoriale
- Technico-commercial en produits végétaux
- Chef d'entreprise
- Responsable de jardinerie

PROGRAMME

DOMAINE TRONC COMMUN

M 1	Inscription dans le monde d'aujourd'hui (Français, Economie et ESC)
M 2	Construction du projet personnel et professionnel (EPS et ESC)
M 3	Communication (Documentation, Langue* et ESC)
Mathématiques et TIM en lien avec le domaine professionnel	

* 1 langue obligatoire : Anglais

DOMAINE PROFESSIONNEL

M 4	Organisation du travail et encadrement des équipes
M 5	Gestion de la végétation
M 6	Gestion des ouvrages et réseaux
M 7	Gestion technico-économique de chantiers
M 8	Elaboration d'un projet d'aménagement paysager
Enseignement d'initiative Locale : Piscine et Paysage	
Pluridisciplinarité	
Travaux dirigés informatique (CAO/DAO)	
13 semaines de stage en entreprise réparties sur 5 périodes	

EXAMEN

Les Epreuves en Contrôle Continu de Formation sont répartis sur les 4 semestres.

- 9 évaluations dans le domaine tronc commun (coeff 3)
- 16 évaluations dans le domaine professionnel (coeff 5)

